N° 13566*01

DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTE

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée
en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du code du tourisme (1)

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT (2)

VOTRE NOM : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__ I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I_ VOTRE PRENOM : _I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I_

VOTRE ADRESSE: I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

CODE POSTAL : I__I__I__I__I__I__I COMMUNE: I__I__I__I__ I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__ I__I__I__I__I

VOTRE N° TELEPHONE : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Votre adresse postale si elle est différente de celle des chambres en location :

I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

CODE POSTAL : I__I__I__I__I__I__I COMMUNE: I__I__I__I__ I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__ I__I__I__I__I

VOTRE N° TELEPHONE : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

B - IDENTIFICATION DES CHAMBRES D'HOTES (3)

MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT étage

NOMBRE DE CHAMBRES MISES EN LOCATION (maximum 5) :

NOMBRE MAXIMAL DE PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ËTRE ACCUEILLIES (maximum 15) :

C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNEE :

SI NON, PRECISER LES PERIODES :

LE SOUSSIGNE DECLARE QUE L'HABITATION EST EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DES ARTICLES D.324-13 à D. 324-15 DU CODE DU TOURISME.

FAIT A ……. LE

SIGNATURE

* Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-15 du décret n°2007-1173 du 3 août 2007).

(1) Décret n°2007-1173 du 3 août 2007 (Journal officiel du 4 août 2007)
(2) Déclaration à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité et au plus tard le 31 décembre 2007 s'agissant d'un loueur exerçant cette activité au 4 août 2007.
(3) Les chambres d'hôtes doivent être conformes aux dispositions des articles D. 324-13 et D. 324-14 du code du tourisme : accueil par l'habitant, fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner, fourniture du linge de maison, accès à une salle d'eau et à un WC.

REPUBLIQUE FRANCAISE

cerfa

MAIRIE de …….

N° 13566*01

Récépissé de déclaration en mairie de location de chambre d'hôte

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location de ……chambre (s) d'hôtes pour un accueil maximal de …….. personnes situées à :

Adresse : I__I__I__